

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe BUISSET, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Annie LEJEUNE pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation le compte rendu de la séance précédente du 20 avril 2021, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu de la réunion du 20 avril 2021 est adopté à l'unanimité et a été signé par les membres présents.

## **Travaux à l'Eglise**

M. le Maire introduit le premier point de l'ordre du jour en rappelant que les travaux à l'Eglise ont été évoqués lors la précédente réunion à l'occasion du vote du Budget Primitif 2021 mais que la délibération validant les travaux n'avait pas été formellement prise, alors qu'il pensait que c'était le cas.

Considérant que les travaux ont commencé, M. le Maire propose au Conseil Municipal sur la base du devis de l'association ISPT d'Englebelmer d'un montant de 232 000 € de valider les travaux entrepris à l'Eglise. Il explique les avantages du recours à une entreprise d'insertion avec notamment le non assujettissement à la TVA ou encore le coût global qui est bien moins élevé que dans le cas où la commune aurait eu recours à des entreprises spécialisées.

M. le Maire indique que le chantier de l'Eglise avance à une bonne allure avec des résultats satisfaisants.

Mme Annie LEJEUNE estime qu'il aurait été souhaitable de disposer des protections supplémentaires sur la partie à proximité de l'Ecole.

M. Pascal LEFEBVRE juge totalement recevable la remarque de Mme Annie LEJEUNE dans la mesure où cette partie aurait pu faire l'objet de travaux lors de la période des vacances scolaires estivales.

Mme Martine BREART témoigne qu'elle apprécie le travail qui a été réalisé d'un point de vue esthétique avec une mise en valeur du bâtiment.

M. le Maire ajoute que la motivation principale du recours à ce chantier est la sécurisation du

bâtiment.

M. Pascal LEFEBVRE informe le Conseil Municipal qu'il a réuni la commission travaux le vendredi 11 juin 2021 et que l'ensemble des membres avait été étonné qu'une partie de l'échafaudage disposé sur la partie droite de l'Eglise ait été partiellement démonté alors que la pointe et le bas de la corniche n'ont pas été refaits.

M. le Maire propose de programmer une réunion de chantier avec M. Pascal LEFEBVRE en sa qualité d'Adjoint délégué aux travaux.

Mme Martine BREART demande si dans le cas présent et pour ses travaux de grande ampleur, il existe un cahier des charges, c'est-à-dire une réunion de travaux permettant de noter ce qui est attendu par la commune.

M. Pascal LEFEBVRE répond que jusqu'à présent, c'est ce qui a été fait pour tous les travaux que l'on a exécuté.

M. le Maire relate la première réunion qui s'était tenue avec les responsables de l'association en rappelant que la priorité qui avait été mise en avant était la sécurité pour éviter qu'un incident ne survienne ; ce qui explique le démarrage rapide des travaux.

M. le Maire explique que l'association attendait une réponse rapide de la commune pour l'exécution des travaux. Faute de réponse dans un délai court, l'association aurait dû prioriser un autre chantier. M. le Maire affirme avoir donné son accord à l'association de démarrer les travaux dès lors que l'arrêté d'attribution des subventions avait été pris par les services de l'Etat et notifié à la commune.

M. le Maire indique que des relations régulières sont entretenues avec l'association au sujet de l'avancement des travaux.

Mme Martine BREART acte donc qu'un suivi est bien mis en place.

M. Pascal LEFEBVRE explique que les travaux feront l'objet d'une réception de fin de travaux. Il convient donc que les travaux soient conformes au devis.

M. le Maire précise que ces travaux n'ont pas fait l'objet d'un recours à un maître d'œuvre comme c'était le cas par exemple pour les travaux de l'assainissement collectif pour des raisons de coût (entre 10 et 15 % supplémentaires).

M. Philippe ANDRE constate, avec devis à l'appui, que l'échéance de fin de chantier est juin 2022. Il pose la question de savoir comment, en l'absence de cahier des charges, on peut obliger l'association à respecter ce délai ou encore si des frais supplémentaires pourront être facturés.

M. le Maire répond que si la commune avait eu recours à une entreprise spécialisée, le coût global aurait été multiplié par quatre ou cinq et un maître d'œuvre aurait été missionné. Il explique que le cahier des charges est le devis qui a été signé et que l'idée originelle était simplement de sécuriser l'église sans rejointoyer, ce qui aurait été une erreur.

Il affirme que si rien n'avait été fait, le risque aurait été que l'église tombe en ruines.

Concernant les éventuels surcoûts, M. le Maire développe que si lors de l'exécution du chantier, d'autres rénovations cachées sont à effectuer, un supplément pourra être facturé.

M. Philippe ANDRE relève que l'annexe du devis mentionne des échéances mensuelles de 15 000 €.

M. le Maire répond que cette partie doit être revue avec l'association puisque seuls des acomptes sur un service fait peuvent être payés, correspondant à un pourcentage de travaux réalisés.

M. Dominique MILLE revient sur la notion de « cahier des charges » qui est la définition des besoins. Pour l'église, il admet que l'élaboration d'un cahier des charges s'avère complexe puisque l'état de la toiture par exemple ne peut être constaté qu'en montant à l'échafaudage.

M. le Maire précise que plusieurs communes ont eu recours à des associations d'insertion pour avoir la possibilité de réhabiliter leur église sans consentir à un fort endettement et prend l'exemple de la commune de Millencourt. M. Pascal LEFEBVRE mentionne aussi les travaux qui ont eu lieu sur la commune de Méaulte.

M. Pascal LEFEBVRE répond à une question qui lui avait été posée en dehors de la réunion sur la couleur des joints. Deux options étaient soumises à un choix ; 50% ciment/50% sable ou 50% ciment/50% chaux. La seconde option a été retenue puisque la chaux permet une meilleure tenue des joints dans le temps.

M. le Maire ajoute qu'il a demandé à ce qu'un hydrofuge soit compris au devis.

Alors que M. le Maire propose au vote la validation du devis ainsi présenté de l'association d'insertion ISPT d'Englebelmer, M. René FIERS indique que le Conseil Municipal n'a pas d'autre choix que de valider le devis dans la mesure où les travaux ont débuté.

M. le Maire répond que si le devis n'est pas accepté, les travaux seront stoppés et les travaux déjà effectués seront payés.

M. René FIERS trouve dommage que le Conseil Municipal n'ait pas été consulté préalablement pour la validation.

M. le Maire réaffirme qu'il pensait que la validation avait été effectuée lors de la précédente réunion. La consultation, à son sens, n'aurait pas produit d'effet puisque comme il l'a rappelé précédemment, le coût estimatif donné par les entreprises spécialisées aurait été bien supérieur.

M. le Maire rappelle que les crédits relatifs à ces travaux ont été votés lors de la présentation du Budget Primitif 2021.

M. René FIERS témoigne que lorsque les échafaudages ont été installés, les conseillers n'avaient pas connaissance de la présence de l'association. De plus, il relate avoir discuté avec un ouvrier du chantier qui lui a répondu que l'installation de l'échafaudage était relatif aux travaux sur les vitraux de l'église alors que deux jours plus tard, les joints ont commencé à être tronçonnés.

M. le Maire dit que cette situation est possible puisque les deux chantiers se sont déroulés à un

moment donné en même temps. Il indique être surpris de la réponse apportée par l'employé à M. René FIERS.

M. le Maire insiste sur le fait que la motivation première pour démarrer rapidement les travaux sur l'église est la sécurisation du bâtiment.

M. Dominique MILLE apporte de nouveau la précision que M. le Maire a donné le feu vert à l'association lorsque les arrêtés accordant les subventions ont été reçus et informe que le chantier est subventionné à 80%, ce qui est exceptionnel.

M. Pascal LEFEBVRE prend en compte l'information concernant les subventions mais explique que jusqu'à présent et malgré les diverses discussions qui se sont tenues au sujet des travaux de l'Eglise, il n'en avait pas connaissance.

M. Dominique MILLE rappelle que les demandes ont été faites en décembre et exposées dans les précédentes réunions de Conseil Municipal.

M. René FIERS estime qu'il n'y a rien à dire sur le fond mais que la forme le laisse perplexe.

M. le Maire affirme qu'il est compliqué de prendre des décisions rapides. Il poursuit en disant que s'il fallait réunir l'ensemble des conseillers municipaux dès lors qu'il faut prendre une décision, il n'est plus possible d'avancer.

M. René FIERS répond que si M. le Maire peut prendre des décisions sans en informer les conseillers, il se demande quel est l'intérêt que les conseillers se réunissent.

M. le Maire reformule en ajoutant que sur ce sujet précis, aucune décision n'avait été prise pour missionner une entreprise mais qu'il a régulièrement fait l'objet de débats lors des réunions du Conseil Municipal, notamment lors du vote du Budget Primitif 2021. Dès la réception de l'arrêté d'attribution des subventions, il indique n'avoir pas pu réunir le Conseil Municipal dans l'immédiat et demande s'il serait opportun de décider dorénavant de réunir le Conseil Municipal plus régulièrement pour prendre des décisions collectives.

Il poursuit en prenant l'exemple de l'acquisition du véhicule communal et de la signature du bon de commande pour lequel il n'a pas réuni le Conseil Municipal.

M. Thierry CRAMPON regrette simplement de ne pas avoir été informé du démarrage des travaux. M. le Maire répond qu'il suffisait de lui demander.

M. Pascal LEFEBVRE comprend la réaction des nouveaux membres du Conseil Municipal élus en mai 2020. Toutefois, il rappelle que ce dossier date de plusieurs années et qu'il n'a jamais été solutionné jusqu'à présent.

M. le Maire affirme qu'il prend ses décisions avec la seule boussole de l'intérêt général de la commune et estime qu'il serait grave si dans le fonctionnement communal les décisions du maire n'étaient pas prises dans le but de répondre à cette donnée essentielle.

Le cas échéant, il poursuit en disant que si c'était effectivement le cas, il entendrait cet argument et

pense qu'il serait préférable qu'il s'en aille.

Il admet qu'il aurait été également préférable de réunir le Conseil Municipal préalablement pour valider ce devis mais il affirme avoir été dans l'urgence pour cette prise de décision.

M. René FIERS rappelle que les conseillers ont chacun une boîte mail et qu'ils auraient pu avoir une information. Mme Paule CLIQUET et M. Pascal LEFEVRE évoquent à cette occasion que plusieurs conseillers ont parfois des difficultés à recevoir les mails.

M. Philippe ANDRE demande, considérant que plusieurs membres de la commission travaux sont retraités, s'il serait possible qu'ils soient conviés à la prochaine réunion de chantier.

M. Dominique MILLE rappelle qu'à la commission travaux, théoriquement, le Maire et les Adjoints sont invités.

M. Pascal LEFEVRE explique qu'une erreur a été commise de sa part dans l'envoi du mail puisque les adresses mail du Maire et des Adjoints étaient en copie dans le modèle qui avait été repris pour la convocation.

M. Dominique MILLE conteste cet argument, attestant que la convocation ne lui a pas été envoyée non plus à la réunion qui la précédait.

Après ces divers échanges, M. le Maire soumet au vote l'acceptation du devis pour les travaux de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le devis d'un montant de 233 000 € est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Décision modificative des crédits budgétaires**

M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales demande s'il est possible de traiter le présent point de l'ordre du jour avant d'aborder les travaux aux écoles puisque cette décision modificative prend en compte les montants des subventions obtenues. Le Conseil Municipal accepte cette modification.

M. Dominique MILLE rappelle à l'Assemblée que lors du vote du budget primitif 2021, les demandes de subventions d'investissement sollicitées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- plan de relance- n'avaient pas encore reçu de réponse.

Nous avons reçu récemment la confirmation que l'ensemble de nos dossiers avaient été acceptés et il convient en conséquence d'ajuster les crédits votés au budget primitif 2021.

Par ailleurs, il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour engager de nouvelles dépenses d'investissement.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2021 :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
1341.16	DETR- travaux accès PMR de la mairie	1 876,00
1341.17	DETR- réfection salle d'activités de l'école maternelle	7 213,00
1341.26	DETR- construction d'un WC à l'école primaire	2 911,00
1341.27	DETR- démontage des anciens WC à l'école primaire	589,00
1341.28	DETR- travaux de ravalement de l'église	64 075,00
1341.29	DETR- travaux accès PMR à l'église	1 757,00
1341.35	DETR- achat TBI et imprimante pour l'école primaire	1 864,00
1341.37	DETR- achat de chaises	1 344,00
1346	PVR – M. Mme HIÉ	7 400,00
1347.17	DSIL – réfection salle d'activités de l'école maternelle	3 496,00
1347.26	DSIL – construction d'un WC à l'école primaire	1 411,00
1347.27	DSIL – démontage des anciens WC à l'école primaire	285,00
1347.28	DSIL – travaux de ravalement de l'église	120 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	- 208 371,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 850,00</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
21534.40	Extension réseaux électrique et EP Rue de Martinsart (solde)	500,00
21568	Poteau d'incendie Rue de Bouzincourt	3 500,00
2183	Achat PC pour école maternelle	1 200,00
2184	Isoloir	650,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 850,00</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
61521	Entretien de terrains	50 000,00
615221	Entretien de bâtiments publics	50 000,00
615228	Entretien autres bâtiments	50 000,00
615231	Entretien de voiries	56 871,00
6168	Assurance véhicule	1 200,00
6227	Frais d'actes	300,00
6516	Droits de reproduction	- 200,00
6518	Droits de reproduction	200,00
023	Virement à la section d'investissement	- 208 371,00
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>

M. Philippe ANDRE a le souvenir d'un sujet discuté en Conseil Municipal concernant M. et Mme HIE et pose la question de savoir si la PVR (participation voies et réseaux) pour M. et Mme HIE avait déjà été abordée dans une précédente réunion.

M. Le Maire répond que le sujet qui avait été traité concernait un remboursement sur les travaux au niveau des réseaux d'eau potable.

M. Dominique MILLE précise que la PVR constitue une recette pour la commune. Il explique le principe de la PVR qui est que lorsque les terrains ne sont pas viabilisés, la commune réalise les travaux et une participation pouvant aller jusqu'à 90% du montant des travaux peut être demandée au propriétaire. Le montant de la PVR à verser à la commune est précisé sur l'arrêté valant permis de construire. Le montant dû au moment de la signature de l'arrêté se voit appliquer un coefficient d'actualisation.

Le titre de recette est émis un an après la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

### Travaux aux écoles

M. Le Maire explique que la commission travaux s'est réunie le vendredi 11 juin 2021 afin d'aborder le sujet des travaux aux écoles dans le but de les démarrer lors des vacances scolaires estivales.

M. le Maire donne la parole à M. Pascal LEFEBVRE, adjoint délégué aux travaux.

M. Pascal LEFEBVRE indique qu'il a découvert l'ordre du jour par rapport à ce sujet lors de la réception de sa convocation et demande quelle est la question qui est posée.

M. le Maire répond qu'il s'agit de connaître la situation par rapport aux devis et de statuer sur le choix d'une entreprise dans le but de démarrer les travaux lors de la période escomptée.

M. Pascal LEFEBVRE remet en perspective les objectifs donnés à la commission travaux qui étaient de travailler sur plusieurs sujets tels que la clôture du logement communal ou encore les entrées PMR de la mairie et de l'église. Il indique que la commission travaux a travaillé de façon globale sur l'ensemble de ces sujets et a consulté trois entreprises à cet effet (SMTP, Solution Rénovation et M. Debeauvais).

Il explique que lors de la réunion de la commission travaux du 5 décembre 2020, dans laquelle M. le Maire a participé, les devis ont été étudiés et il en a été conclu que la société Solution Rénovation est la mieux disante « de façon très significative par rapport aux autres entreprises ». Un deuxième contrôle a été effectué lors de la réunion du vendredi 11 juin 2021, en particulier sur l'adéquation entre les mesures réelles du plafond et celles apparaissant dans le devis.

Il résume en expliquant que les travaux à l'école maternelle porteront notamment sur :

- le démontage de la façade
- la pose d'un muret
- l'enduisage
- le changement des fenêtres et appuis de fenêtres
- l'isolation du plafond
- l'isolation intérieure
- la remise en peinture en intégralité

M. Pascal LEFEBVRE ajoute qu'il n'y a pas de nécessité de modifier les murs du fond et de droite qui sont déjà isolés. La contrainte qui prévaut à ce jour est le délai pour l'intervention et la disposition des stocks de matériaux puisque de nombreuses ruptures de stock sont observées, que ce soit pour le bois ou encore les plaques de plâtre.

M. Pascal LEFEBVRE insiste sur le fait qu'il n'a pas pris d'engagement jusqu'à présent, affirmant que la commission travaux a simplement choisi un devis par comparaison. En fonction de la délibération de la présente séance, il annonce qu'il prendra contact avec l'entreprise retenue afin de programmer les travaux pendant la période des vacances scolaires.

Mme Martine BREART s'étonne de la date de production du devis qui remonte à décembre 2020.

M. Pascal LEFEBVRE répond que M. Dominique MILLE, adjoint délégué aux finances communales avait besoin d'éléments chiffrés afin de procéder aux demandes de subventions avant le 15 décembre 2020.

Mme Annie LEJEUNE demande si les devis ont été actualisés. M. Pascal LEFEBVRE annonce que la société Solution Rénovation s'est engagée à maintenir les conditions mentionnées dans le devis produit initialement.



M. Pascal LEFEBVRE fait part au Conseil Municipal qu'il y a eu des réactualisations de devis concernant la société Solution Rénovation pour la réalisation d'un WC pour les personnes à mobilité réduite. Malgré la révision, la société Solution Rénovation reste « la mieux disante ».

M. Dominique MILLE demande à M. Pascal LEFEBVRE ce que signifie « être mieux disant » à son sens. M. Pascal LEFEBVRE répond qu'il s'agit de l'entreprise qui propose les meilleurs prix.

M. Dominique MILLE désapprouve cet argument en expliquant que la société Solution Rénovation a produit un devis de 15 139,00 € HT contre 13 352,60 € HT pour M. Debeauvais concernant la salle de l'école maternelle.

M. Dominique MILLE émet alors l'hypothèse que le prix n'est peut-être pas le critère de choix qui a été déterminé par la commission travaux.

M. Pascal LEFEBVRE redit que la commission travaux a travaillé sur des devis globaux pour l'ensemble des travaux. Il indique qu'une comparaison de chaque devis a été faite par le biais d'un tableau réalisé par M. René FIERS, membre de la commission travaux.

M. René FIERS explique que le devis de M. Debeauvais était incomplet.

M. Dominique MILLE répond que sur l'ensemble, M. Debeauvais était tout de même mieux placé au niveau des prix.

M. René FIERS et M. Philippe ANDRE sont étonnés et se demandent si les devis de M. Debeauvais ont fait l'objet d'une réception après l'étude des différentes offres.

M. Dominique MILLE exprime son désaccord en expliquant avoir remis les devis de Debeauvais à M. Pascal LEFEBVRE fin octobre. Il demande la date de production du devis de la société Solution Rénovation et répond lui-même à la question en indiquant le mois de décembre, soit postérieurement aux devis de M. Debeauvais.

M. Pascal LEFEBVRE redemande le montant du devis de M. Debeauvais pour l'école maternelle (13 352,60 € HT) et mentionne avoir en sa possession un premier devis d'un montant de 9 656,00 € HT et un devis complémentaire d'un montant de 8 376,00 € HT.

M. Dominique MILLE rappelle que l'isolation des murs, dont il a été dit précédemment qu'ils étaient déjà isolés, figure dans le devis complémentaire d'un montant de 8 376,00 € HT. Il revient sur la définition du cahier des charges et constate que les demandes ont constamment évolué au fur et à mesure de l'émission des demandes de devis. À la rénovation des murs et des menuiseries ont été ajoutés le plafond puis l'isolation des autres murs ou encore l'électricité et l'eau. Il réémet l'intérêt de disposer d'un cahier des charges clair recensant les besoins réels et définis à remettre aux entreprises afin d'éviter les demandes divergentes et donc des offres incomparables.

M. Philippe ANDRE rappelle que la comparaison a été faite sur le paperboard en présence de M. le Maire. M. Dominique MILLE résume qu'il n'a assisté qu'à une seule réunion de la commission travaux qui fut la première. Pour la deuxième réunion, il affirme qu'il n'a pas été invité et que pour la troisième réunion, il a été informé par M. le Maire de la tenue de cette réunion alors qu'ils étaient tous deux en mairie. Il dit avoir finalement assisté à cette réunion où il a été évoqué uniquement le devis relatif aux travaux de l'Eglise.

M. Pascal LEFEBVRE reformule sa position initiale qui est que la commission travaux a travaillé sur la totalité des projets. Il répète qu'au global, la société Solution Rénovation était mieux placée.

M. Dominique MILLE met en avant le fait que les devis ne sont pas identiques et ne peuvent être, en l'état, comparés. Il indique en montrant le devis du devis complémentaires de M. Debeauvais aux conseillers que sur les quatre lignes d'estimation, une ligne pour 3 300,00 € HT pour l'isolation de 60m<sup>2</sup> de murs ne devait pas être prise en compte ainsi que 480,00 € HT de ponçage et 900,00 € HT de travaux de peinture.

M. René FIERS rappelle ce que M. Philippe ANDRE a évoqué précédemment, à savoir que lors de la précédente réunion de la commission travaux, une étude a été menée avec une énumération précise.

M. Dominique MILLE argumente que la commission travaux avait une grille de critères sur laquelle les membres ont statué. Il affirme que les devis de M. Debeauvais n'ont pas été soumis.

M. René FIERS répète que l'offre de M. Debeauvais n'était pas complète. M. Dominique MILLE en déduit que la grille des critères n'était donc pas complète également, affirmant que M. Debeauvais a été évincé avant même l'étude. Pour M. Dominique MILLE, une analyse de devis doit être réalisée sur l'intégralité des postulants.

M. Pascal LEFEBVRE indique que si l'entreprise Debeauvais est mieux disante sur les travaux de l'école et qu'il s'avère que les travaux peuvent être démarrés d'ici les vacances scolaires, il serait tout à fait enclin à revoir sa position par rapport à l'analyse qui a été menée.

M. Dominique MILLE exprime qu'il ne veut pas entendre que l'entreprise Solution Rénovation est la mieux placée puisqu'il estime, au vu des éléments présentés, que ce n'est pas vrai.

M. Pascal LEFEBVRE et M. Philippe ANDRE insistent que c'est le cas sur la totalité.

M. Dominique MILLE tient à démontrer que ce n'est pas le cas non plus sur la totalité.

Mme Martine BREART trouve dommage qu'il n'y ait pas d'élément visuel présenté aux conseillers municipaux, ce qui empêche certains membres du Conseil Municipal de participer au débat.

M. Dominique MILLE estime qu'il serait en effet préférable que tout le monde ait la grille d'analyse.

M. Pascal LEFEBVRE interrompt M. Dominique MILLE en présentant le contexte qui est que M. le Maire lui a demandé le mardi 8 juin 2021 de réunir en urgence la commission travaux le vendredi 11 juin 2021 et que la convocation du Conseil Municipal mentionne cette question à l'ordre du jour de manière vague. Les points à éclaircir avec la commission travaux l'ont été et la décision qui avait été initialement prise par la commission a été revalidée sur les mêmes bases. Il admet qu'il ne pouvait pas savoir qu'il était nécessaire de présenter un tableau lors de la présente réunion.

Avec les rajouts successifs, il y a eu des ajustements. M. Pascal LEFEBVRE prend le cas des devis de M. Debeauvais qui ont été amendés le 23 novembre 2020.

M. Thierry CRAMPON estime que l'essentiel dans ce débat est que les travaux soient réalisés dans les délais.

M. Philippe ANDRE montre le tableau comparatif sur le paper board aux conseillers pour attester qu'une comparaison a été effectuée.

M. Dominique MILLE remet en avant la nécessité d'établir un cahier des charges.

M. Pascal LEFEBVRE répond que si M. Dominique MILLE souhaite prendre sa délégation aux travaux, il la lui laisse. Il fait part de son exaspération en disant qu'il s'implique beaucoup au titre de sa délégation, au même titre que les membres de la commission travaux et que comparativement au devis pour les travaux de l'église, le montant des travaux de l'école ne se situe pas, en termes de coût, dans la même catégorie.

Il explique que contrairement aux années précédentes, il s'est même impliqué de façon minimaliste laissant aux autres membres s'occuper d'une grosse partie des demandes à formuler.

M. Pascal LEFEBVRE affirme que l'identité du candidat choisi n'a pas d'importance pour lui.

M. Dominique MILLE martèle que la société Solution Rénovation n'est pas la mieux disante et qu'il ne raisonne pas sur une globalité puisque le sujet de l'ordre du jour concerne uniquement les travaux de l'école.

M. Pascal LEFEBVRE interpelle les membres de la commission travaux en leur demandant s'ils savaient qu'il serait débattu en séance de Conseil Municipal des travaux de l'école. Les membres de la commission répondent négativement d'une seule et même voix.

M. Didier FOLLET estime qu'il n'y a plus d'intérêt de demander des devis si « les décisions sont prises derrière notre dos », d'autant plus qu'il affirme ne jamais être informé des modifications à porter aux devis.

M. Martine BREART et M. Dominique MILLE répètent qu'il est nécessaire pour chaque commission qu'il y ait un écrit sous la forme d'un cahier des charges.

M. le Maire reprend la parole en disant que, suite à la rencontre avec les membres de la commission éducation qui est allée sur le terrain, ce qui lui importait était de connaître l'entreprise qui avait été retenue lors de la réunion de la commission travaux afin de présenter son devis en réunion de Conseil Municipal pour démarrer les travaux pendant l'été. Il comprend que les membres de la commission travaux aient travaillé sur l'ensemble des projets mais constate que les membres de la commission travaux et M. Dominique MILLE ne discutent pas sur la même base. Il résume qu'en prenant les éléments dans le détail, il y a peut-être une différence mais réaffirme que ce qui lui importe, et ce, peu importe le candidat retenu, est que les travaux soient réalisées en bonne et due forme le plus rapidement possible.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter l'approbation du devis de la société Solution Rénovation qui a été choisie par la commission travaux dans la mesure où l'entreprise est capable de réaliser les travaux selon le calendrier établi.

Il pose les deux situations possibles :

- si le Conseil Municipal ne vote pas favorablement pour la signature du devis, une nouvelle consultation sera menée avec pour conséquence un report des travaux et accessoirement une hausse probable des tarifs.

- si le Conseil Municipal délibère favorablement malgré les divergences d'opinion sur la complétude de l'étude, les travaux pourront être programmés.

M. le Maire souhaite que les travaux puissent être programmés rapidement afin de concrétiser une volonté datant de plusieurs années concernant ce chantier.

Mme Annie LEJEUNE demande sur quel devis sont basées les subventions.

M. Dominique MILLE répond que les subventions ont été demandées sur les fourchettes hautes et que les devis sont détaillés projet par projet.

M. René FIERS demande qui a demandé les devis à M. Debeauvais, relatant qu'il ne s'agit pas d'une initiative d'un membre de la commission travaux.

M. Dominique MILLE répond que les devis de M. Debeauvais sont arrivés en mairie suite à sa visite de lieux avec M. le Maire, M. Pascal LEFEBVRE et lui-même.

Mme Martine BREART résume que la priorité est la rénovation de la salle de l'école maternelle et demande confirmation à M. le Maire qui confirme que la construction du WC et les autres travaux sont remis à plus tard.

Mme Paule CLIQUET demande si les délais sont tenables compte tenu de la proximité de la présente réunion avec la date présumée de début de chantier.

M. Pascal LEFEBVRE répond que le problème se situe surtout au niveau des délais de livraison des matériaux qui s'allongent. Il affirme s'être toujours refusé de prendre un engagement avec une entreprise, en soulignant le « débat houleux » sur ce point de l'ordre du jour et invitent les conseillers à imaginer ce qu'il se serait dit s'il avait pris un engagement.

Il précise que la principale préoccupation au niveau des délais concerne les fenêtres qui s'élèvent à huit semaines à l'heure actuelle.

M. Thierry CRAMPON veut savoir s'il serait possible de ne réaliser des travaux que sur la façade.

M. Pascal LEFEBVRE répond qu'il est objectivement trop tard pour changer ce qui a été défini et établir un nouveau cahier des charges, ce qui condamnerait inévitablement la commune à repousser les travaux d'un an.

Après un bref échange d'une trentaine de secondes sur les postes importants à réaliser (électricité, écoulement d'eau, etc...), M. Thierry CRAMPON regrette de ne pas avoir eu connaissance du contenu des devis. M. Pascal LEFEBVRE estime en l'occurrence et en désaccord avec la tenue de ce débat lors d'une réunion de Conseil Municipal qu'il ne faut plus programmer des réunions de commission travaux mais des réunions de Conseil Municipal.

M. Dominique MILLE rappelle une nouvelle fois que le Maire et les Adjointes sont normalement conviés à ces réunions de commission. M. Pascal LEFEBVRE répond, par le biais des convocations envoyées par mail, qu'il prouvera que M. Dominique MILLE était invité à chaque fois sauf pour la dernière réunion pour laquelle il s'était expliqué plus tôt dans la séance.

M. Dominique MILLE est en désaccord et fait part qu'il a été témoin d'une réflexion il y a quelques semaines avant une réunion de la commission travaux qui lui a fortement déplu, concernant sa présence qui n'était pas prévue par les membres de la commission travaux. Il ajoute qu'en tant qu'adjoint délégué aux finances communales, il s'intéresse de près aux travaux et que le fait d'être invité à participer aux commissions éviterait la tournure du présent débat puisque les Adjointes n'ont pas pu exposer leurs arguments ou poser leurs questions au préalable.

M. le Maire demande à ce que soit (ré)intégré au présent compte-rendu que le Maire et les Adjointes sont membres de droit des commissions communales.

M. Pascal LEFEBVRE informe le Conseil Municipal qu'il ne va pas débattre inutilement, que le Conseil Municipal va se prononcer sur le travail de la commission travaux et sur la validation ou non du devis de la société Solution Rénovation et qu'il demandera dès le lendemain à être démis de sa délégation d'adjoint délégué aux travaux.

Mme Martine BREART demande à avoir un peu plus d'informations sur la nature exacte des travaux.

M. le Maire répond que la salle est refaite complètement avec de l'isolation, le mur, les plafonds et l'électricité.

Mme Martine BREART relève que le sol est en ciment et estime que « l'intégralité » devrait aussi prendre en compte le changement du revêtement au sol.

M. Le Maire répond que ça n'a pas été prévu dans les demandes et que ce poste de travaux peut-être fait ultérieurement.

Mme Martine BREART rappelle qu'elle fait partie de la commission éducation et qu'elle y a déjà évoqué le sujet en réunion, notamment au niveau de l'évacuation d'eau qui fait défaut puisque l'eau tombe dans un seau ; ce qu'elle trouve « révoltant ».

M. le Maire répond que les enfants peuvent aller se laver les mains au lavabo qui est raccordé. Il rappelle qu'initialement, il était seulement question d'isoler afin que les enfants n'aient plus froid l'hiver dans cette salle. Dans la mesure où des panneaux d'isolants sont installés, il est cohérent de remettre à neuf le réseau d'électricité qui se trouve derrière. M. le Maire indique que la commune n'a pas les moyens financiers pour réhabiliter à neuf l'ensemble de l'école. Mme Martine BREART insiste sur les travaux d'évacuation des eaux qui lui semblent essentiels et pas insurmontables. M. le Maire lui indique que ces travaux sont conséquents dans la mesure où il faut traverser toute la cour d'école pour se raccorder au réseau d'assainissement en réalisant une tranchée et en prévoyant la réfection du goudron de la cour. M. Pascal LEFEBVRE propose sur le ton de l'humour, de prévoir de « refaire un groupe scolaire ».

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis de la société Solution Rénovation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider à 13 voix pour et deux abstentions (M. Dominique MILLE et M. Daniel VALVEKENS) le devis de la société Solution Rénovation.

M. Dominique MILLE tient à justifier son abstention. Il aurait bien voté CONTRE en raison des arguments évoqués précédemment mais s'ABSTIENT pour ne pas retarder le début des travaux.

### **Restitution des commissions par les adjoints**

M. Dominique MILLE pour la commission « communication » indique qu'une réunion à laquelle étaient également conviés le maire et les adjoints, s'est réunie le mercredi 9 juin dernier pour évoquer la reconstruction du site internet de la commune. À cette réunion était également convié M. Benoît THOUARY, Directeur de la communication de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot qui a eu connaissance de notre démarche par M. Julien SERAFFIN notre secrétaire de mairie et qui nous a mis en relation.

Il s'avère que la communauté de commune a confié à un prestataire la reconstruction de son site internet avec pour mission notamment d'inclure une possibilité pour les communes qui le souhaitent

de créer leur propre site ; la communauté de commune assurant gratuitement l'assistance à la création, la mise en place, la formation, le suivi et le dépannage en cas de problème.

Un premier projet de site pour la commune nous a été présenté et il convient désormais que la commission le finalise en apportant ses corrections et ses suggestions. La commission se réunira à nouveau début septembre pour faire part de ses réflexions.

M. Dominique MILLE confirme que ce site internet vient en complément de tous les éléments de communication qui existent déjà (flash info, panneau-pocket, bulletin municipal...)

M. Thierry CRAMPON pour la commission « éducation » confirme qu'il n'y aura pas de kermesse des écoles cette année. La remise des livres offerts par la commune aux écoliers aura lieu le 25 juin prochain. Une innovation cette année : un bon d'achat à valoir sur l'achat de livres à la maison de la presse d'Albert d'une valeur de 35 euros sera offert aux CM2 à la place du traditionnel dictionnaire qui est passé de mode. Un chèque cadeau INTERSPORT sera offert à chacun des 2 enseignants.

M. Thierry CRAMPON annonce que le directeur actuel des écoles M. PELTRET a obtenu sa mutation pour la prochaine rentrée scolaire. Il sera remplacé par Mme Myriam BLONDIN. Celle-ci a visité la classe et des travaux ont été évoqués en sachant que l'installation d'un nouveau tableau blanc interactif (TBI) doit être réalisée prochainement.

Le prochain conseil d'école est prévu le 22 juin à 18h00 en présentiel.

La livraison et l'installation du nouveau photocopieur à l'école maternelle aura lieu ce mercredi 16 juin.

Lors de la dernière réunion de la commission « éducation », les membres ont émis un avis favorable pour l'implantation d'un nouvel abribus sur la place à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique. Le projet devrait se concrétiser l'an prochain. Des devis vont être réalisés prochainement sur ce sujet

Mme Martine BRÉART émet l'idée d'implanter à côté de l'abri bus une boîte à livres. M. le Maire charge la commission « communication » de réfléchir à cette question.

Elle indique qu'au niveau de la commission « éducation » il serait nécessaire de tenir un inventaire de l'ensemble du matériel scolaire. M. Dominique MILLE ajoute qu'il convient de tenir cet inventaire également au niveau de la commune. M. le Maire confirme que l'inventaire sera complété. Il pose la question de la personne qui réalisera cet inventaire. M. Dominique MILLE rappelle que l'inventaire communal est une obligation légale.

En ce qui concerne la commission « festivités », M. Thierry CRAMPON précise qu'une réunion de l'association ALFA a eu lieu samedi dernier au cours de laquelle ont été évoqués plusieurs sujets dont l'animation du 14 juillet. Un concours de pétanque réservé aux habitants d'Aveluy sera organisé l'après-midi au terrain communal avec quelques jeux traditionnels (tire à la corde, pêche aux canards...) pour les enfants avec distribution de bonbons et des jeux picards qui seront loués.

Pour la fête locale : attractions foraines avec uniquement le petit manège, feu d'artifices le samedi soir, rèderie le dimanche matin en souhaitant que le protocole sanitaire soit fortement allégé. ALFA et les

associations qui le souhaiteront assureront une buvette sur la place à partir de 8h00 et se partageront les bénéfices. Un apéritif sera offert par la commune à partir de 11h00. M. Thierry CRAMPON évoque les contacts qu'il a pris afin de louer une structure gonflable avec le souci de ne pas porter préjudice au forain. Une proposition a été faite pour une structure gonflable intéressant les enfants à partir de 11-12 ans ainsi que les adultes. Il s'agit du « duel élastique » dont la location est de 260 euros par jour ; la location le lundi étant offerte.

M. Thierry CRAMPON attire l'attention sur les besoins de bénévoles pour le 14 juillet, le dimanche et le lundi de la fête. M. le Maire insiste sur la nécessité que ces manifestations ne peuvent pas se dérouler sans l'implication des élus municipaux. Un tableau sera communiqué à tous pour planifier les interventions nécessaires en fonction des disponibilités de chacun. M. le Maire propose également de lancer un appel aux bonnes volontés dans la commune.

M. Thierry CRAMPON pose la question de la gratuité d'accès à la structure gonflable par rapport à l'accès payant au manège. La question reste en suspens... M. le Maire contactera l'assureur communal pour l'utilisation de cette structure gonflable.

Une démonstration de danse country aura lieu le dimanche de la fête sur la place à partir de 15h00.

Comme habituellement, des tours de manège et tickets de jeux seront offerts par les adjoints le lundi à 18 h00 à la mairie.

Le 5 septembre prochain, la course cycliste « A travers les Hauts de France » traversera la commune par la route d'Albert puis rue du Bois et nous devons mettre à disposition 5 signaleurs

Le 12 septembre auront lieu les courses du Coquelicot pour lesquelles nous sollicitons de nouveau des bénévoles

Le 29 août aura lieu un concours de pétanque organisé par l'association ALFA ainsi qu'un repas de « déconfinement » offert aux habitants de la commune et avec une participation pour les extérieurs sur inscription préalable.

Pour la commission « environnement » M. Julien MOURET indique qu'une information relative au concours des maisons fleuries va être distribuée prochainement. Il adresse ses remerciements à M. Julien FOLLET pour les travaux de fleurissement de la commune qui ont dû être réalisés très rapidement avant le passage du jury intercommunal.

### **Les élections des 20 et 27 juin 2021**

M. le Maire rappelle que chacun des élus a reçu un planning de tenu des bureaux de vote le concernant. Il demande aux personnes qui souhaitent effectuer des changements de contacter leurs collègues afin d'obtenir un arrangement.

### **Questions diverses**

- M. le Maire présente un devis de la société LHOTELLIER pour le remplacement d'un poteau d'incendie rue de Bouzincourt. Celui s'élève à 3 348 euros TTC.

- Il présente également 2 devis pour des travaux d'affaissement rue du Château : DELPORTE pour 900 euros et STAG pour 5 619 euros les prestations proposées sont différentes mais il ressort des entretiens que l'entreprise STAG n'était pas en mesure de préciser des délais d'exécution et ne semblait pas intéressée par la prestation. Il sera donc fait appel à la société DELPORTE pour supprimer rapidement ce danger.
- M. le Maire indique qu'il a reçu énormément de remerciements et retours positifs pour les repas qui ont été offerts aux personnes de la commune âgées de 65 ans et plus et dont la confection et la livraison a été confiée au restaurant « Auberge de la vallée d'Ancre » à Authuille.

Sur ce point M. René FIERS indique que contrairement à ce qui avait été annoncé, le restaurant « Au cochon salé » d'Authuille était également en mesure d'effectuer des livraisons de repas. Il ajoute que lors de la commission « festivités » il avait été décidé de consulter plusieurs restaurateurs.

M. le Maire, M. Julien MOURET et Mme Martine BRÉART indiquent que lors de la commission, le restaurant « Au cochon salé » n'avait pas mis en place la livraison des repas à domicile.

M. Didier FOLLET ajoute que le restaurant « La Paix » d'Albert assurait également cette prestation. M. le Maire rappelle que M. et Mme BOURGOGNE, propriétaires du restaurant « Auberge de la vallée d'Ancre » ont été précurseurs dès le début des restrictions sanitaires pour proposer le portage de repas à domicile et ont bien dépanné les personnes âgées. Il convient de souligner leur engagement en ce sens pour assurer un service dont le rapport qualité/prix n'est plus à démontrer.

- M. le Maire répond à M. Philippe ANDRÉ à propos des récents problèmes d'écoulement des eaux de pluie suites aux fortes précipitations de ces jours derniers.

A la suite des travaux réalisés rue Perdu, 4 regards ont été créés pour l'écoulement de ces eaux de pluie. Il s'avère que lors des très fortes précipitations l'eau ne s'infiltre plus. Il est proposé dans un premier temps d'augmenter la profondeur des regards et en cas d'insuffisance, une autre solution devra être étudiée.

- Mme Paule CLIQUET voulait connaître le nombre de bénéficiaires du repas qui a été offert par la commune. M. le Maire ne disposant pas des éléments lui communiquera le nombre de repas livrés dès qu'il en aura connaissance.
- Mme Martine BRÉART demande quand la photo représentant l'équipe municipale sera-t-elle faite. Il est convenu que celle-ci pourrait être réalisée en septembre prochain.



- M. le Maire informe les élus qu'il a reçu de la Préfecture des autotests pour les personnes non vaccinés qui seront de service à la tenue des bureaux de vote ainsi que des masques et des visières de protection qui seront mis à disposition lors des 2 scrutins.
  
- M. Philippe ANDRÉ souhaite qu'il soit rappelé à la population les horaires à respecter pour les tontes des pelouses. Il souhaite également que soit évoquée la manifestation de départ à la retraite de M. Laurent MOURET. M. le Maire confirme que cela est prévu le 14 juillet
  
- M. René FIERS regrette que les terrains de pétanque ne soient pas actuellement accessibles. M. Thierry CRAMPON fait part d'un souci d'ouverture de la porte d'accès du terrain municipal : la serrure ne fonctionne plus. M. le Maire demandera à l'employé communal d'intervenir sur ce point afin de permettre l'accès au terrain et de le laisser ouvert en permanence durant la période d'été en sachant que nous aurons d'autres problèmes à régler notamment les déchets et le camping sauvage.
  
- M. Didier FOLLET fait remarquer qu'un véhicule Clio blanche, qui semble abandonné, est stationné en permanence sur le trottoir de la grande rue. M. le Maire indique qu'il contactera le propriétaire sur ce sujet. M. Julien MOURET en profite pour souligner le danger dans cette rue des piétons obligés d'emprunter la chaussée car les trottoirs sont occupés par des véhicules. M. le Maire répond qu'il s'agit du problème global du stationnement dans la commune déjà évoqué à de multiples reprises. C'est une question à travailler pour le futur.
  
- M. Thierry CRAMPON demande si le problème de la réfection du trottoir face à l'habitation de M. BOUREZ a été solutionné. M. le Maire indique que les travaux qui consistait à enfouir une ligne basse tension ne sont pas encore terminés. Il demandera à l'entreprise concernée de réaliser les réparations si celles-ci sont mises en évidence par rapport au constat d'huissier qui a été effectué avant les travaux.
  
- M. Dominique MILLE soumet l'idée d'offrir une boîte de chocolats aux bénévoles qui se sont portés volontaires pour participer aux 2 scrutins électoraux. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h04.